

VIDÉOSURVEILLANCE

A Montbéliard, la caméra est nomade

Equipé d'un enregistreur d'images autonome, le système vidéo est déplacé en fonction des troubles saisonniers ou ponctuels.

«**N**ous étions confrontés, comme de nombreuses villes, à des vols d'horodateurs par des bandes organisées difficiles à prendre sur le fait», explique David Jacquet, directeur adjoint des systèmes d'information de la ville de Montbéliard (Doubs). Au cours de l'année 2009 s'engage alors une réflexion au côté de la direction du service prévention sécurité et en lien avec la police nationale pour définir un mode de surveillance du quartier concerné. «Comme il n'était pas possible de laisser un policier en poste, nous avons conclu qu'il fallait compléter notre réseau de 80 caméras fixes par un dispositif de vidéosurveillance autonome et mobile», poursuit-il.

Incidents ponctuels. Selon Gilles Parisot, directeur des systèmes d'information, «les problèmes se déplacent, il faut pouvoir réagir rapidement, or le système de vidéosurveillance fixe n'est pas adapté à cette exigence». En effet, quelques mois auparavant, une caméra fixe avait été déplacée pour surveiller la piscine pendant les deux mois d'été, pour être transférée ensuite ailleurs pour le reste de l'année. Le résultat a été décevant car cela occasionnait de nombreux réglages afin que la caméra se reconnecte et les enregistrements ne fonctionnaient plus. Après un tour d'horizon des fournisseurs, il s'est avéré qu'aucun matériel du marché ne répondait aux critères de mobilité et d'autonomie. La direction des systèmes d'information décide alors de lancer un appel à



Stéphane Alègre, directeur du service prévention-tranquillité publique, Gilles Parisot, directeur des systèmes d'information, et son adjoint David Jacquet.

candidatures auquel répond l'entreprise TEB, fabricant de matériels de vidéosurveillance et de caméras embarquées.

Ainsi, depuis janvier 2010, Montbéliard s'est prêtée aux tests et à la mise au point de ce nouveau dispositif (voir encadré). Installé tout d'abord dans le quartier concerné par le vol des horodateurs, il a fourni à la police nationale des images enregistrées pour son enquête. Transféré ensuite dans le parc de la ville, lieu

de réunion des skateurs pendant l'été, il a permis de renforcer la surveillance et de réagir plus rapidement aux perturbations. Puis, la caméra et ses accessoires ont poursuivi leur parcours dans la ville, près d'un gymnase isolé, sujet lui aussi à des incidents ponctuels.

La procédure d'installation suit deux modalités, soit par réquisition de la police nationale, la vidéo mobile sera alors mise en place en 48 h, soit en suivant le chemin clas-

Conçu, par l'entreprise TEB, le dispositif se compose d'une caméra équipée d'un disque dur de 160 Go capable d'enregistrer deux semaines d'images. Indépendant du réseau de vidéosurveillance fixe, il est consultable par wifi ou par clé 3G par un «smartphone» ou un ordinateur. Sa batterie, en lithium, (fabriquée par Slat, a une autonomie de 16h et se recharge la nuit sur l'éclairage public. La sécurité est assurée par un identifiant et un mot de passe au travers d'un logiciel accessible par une plateforme pour les téléphones ou installé avec une clé USB sur les ordinateurs. La mise en place se fait sur un pylône en 48h.

sique de la demande d'agrément à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). «Le délai moyen est de trois mois, le système est alors opérationnel dès que l'on reçoit l'agrément qui sera valable pour cinq ans sur le territoire

Prototype jusqu'à présent, la caméra va maintenant être commercialisée de manière industrielle.

désigné», explique David Jacquet. Ainsi, les endroits où ces événements ponctuels sont observés, en particulier l'été, pourront être surveillés en cas de besoin, sans investir dans le système fixe plus onéreux.

Meilleure réactivité. La consultation à distance via internet des images enregistrées permet par ailleurs une plus grande réactivité, dès qu'un incident est signalé, une possibilité appréciée par les personnels d'astreinte. Et Gilles Parisot de préciser: «Notre objectif est de limiter le déploiement de l'infrastructure des caméras fixes. Cette vidéo mobile arrive donc en complément. Nous ne devrions pas avoir besoin de plus de trois de ces dispositifs pour suivre les incidents ponctuels. Nous étudierons bien sûr à chaque fois le meilleur retour sur investissement.»

Prototype jusqu'à présent, la caméra va maintenant être commercialisée de manière industrielle. Elle a déjà suscité l'intérêt de villes comme Beaune, Chambéry et Châteauroux lors de sa présentation durant l'édition 2010 du salon Expoprotection organisé à Paris-Villepinte en novembre dernier.

Sophie Maréchal